



L'INTERIM UN TREPLIN POUR L'EMPLOI

Acquérir une première expérience professionnelle, être toujours dans le coup en terme d'employabilité, autant de raisons qui poussent les actifs de 25-35 ans à frapper aux portes des boîtes d'intérim.

Pour les étudiants, l'intérim est un moyen de travailler pendant les vacances scolaires, périodes pendant lesquelles les entreprises font appel aux intérimaires.

Mais être intérimaire, c'est ce que c'est ? Quel est votre statut ? Qui est votre employeur ?

Le statut

L'intérimaire bénéficie d'un véritable statut lié à l'intérim, indépendamment du secteur d'activité dans lequel il effectue ses missions. L'ensemble des aspects sociaux, de protection et de formation sont ainsi couverts.

Votre employeur est donc votre agence d'intérim et en cas de problème au cours de votre mission vous devez contacter directement et en premier lieu votre agence.

Pour l'inscription

Les agences d'intérim acceptent en général ceux qui ont minimum 18 ans. Pour vous inscrire, le plus souvent, il faut vous rendre directement à l'agence avec votre CV. Ensuite, la conseillère vous fixe un rendez-vous pour un entretien individuel afin de faire "le point" sur vos motivations. Pour le secteur tertiaire, vous passerez sûrement des tests de niveau en informatique (Word, Excel) et en langue (anglais, espagnol). Ainsi, à l'issue de ces étapes la conseillère pourra vous orienter selon votre qualification et votre demande sur des missions correspondant à votre profil.

Votre CV est automatiquement transmis sur le réseau informatique interne des agences d'une même enseigne, il n'est donc pas utile de faire, par exemple, tous les Adecco des villes avoisinantes.

La période de essai

Le contrat de travail temporaire C.T.T peut comporter une période de essai dont la durée est fixée par convention d'entreprise. A défaut, la durée est de 2 jours ouvrés pour un contrat inférieur à 1 mois, 3 jours entre 1 et 2 mois, 5 jours au-delà.

La durée du contrat

Le salarié signe un contrat de travail temporaire avec l'agence soit :

- un contrat à terme précis qui ne peut excéder 18 mois et être renouvelé qu'une seule fois

- un contrat qui n'est soumis à aucune durée minimale. Le contrat est rompu lorsque le salarié remplacé reprend ses fonctions au sein de l'entreprise ou lorsque l'intérimaire a fini la réalisation de l'objet du contrat.

La rémunération

Le salaire perçu par l'intérimaire ne peut être inférieur à celui perçu par un salarié occupant le même poste de travail et de qualification équivalente.

La rémunération est versée à l'intérimaire par l'agence d'intérim.

Elle comprend :

- * La rémunération de base
- * Le paiement des jours fériés si c'est l'usage dans l'entreprise utilisatrice
- * Une indemnité de fin de mission fixée à 10% de la rémunération totale brute
- * Une indemnité compensatrice de congé payé d'au moins 10 % calculée sur la rémunération totale (rémunération de base + indemnité de fin de mission).

Cependant, il n'y a pas d'indemnité de fin de mission si c'est un emploi saisonnier, un contrat de mission formation, si le salarié conclut un CDI immédiatement après la mission ou encore une rupture à l'initiative du salarié ou en cas de faute grave ou de force majeure.

Les inconvénients d'être intérimaire

- Vous pouvez avoir des périodes de creux plus ou moins longues entre deux missions.
- Les agences d'intérim ne recrutent pas dans tous les secteurs. A titre d'exemple, il n'existe quasiment pas d'agence d'intérim dans le secteur social ou le secteur de l'animation.
- Etre intérimaire, c'est être en situation précaire vis à vis de l'emploi. Ainsi, avoir un prêt à la banque ou trouver un logement devient plus difficile.
- En mission d'intérim, vous percevrez une indemnité de congé payé en fin de mission (10 % de la rémunération brut) pas conséquent, si vous voulez prendre deux jours de congé, ils ne vous seront pas payés.

Pour en savoir plus

- Le FASTT (Fond d'Action Sociale du Travail Temporaire) propose un service d'information et d'action sociale aux intérimaires / www.fastt.org

☎ : 0 800 28 08 28 (appel gratuit à partir d'un poste fixe)

- Le FAF.TT (Fond d'Assurance Formation du Travail Temporaire) informe et conseille les intérimaires et les employeurs sur les possibilités de formation : 14 rue Riquet 75940 Paris Cedex 19

Internet : www.faftt.fr

- Travail Info Services ☎ 0 811 650 653 (0.15 " /mn). Toutes infos sur la réglementation du travail et les aides à l'emploi.

- Vous pouvez également consulter le site de Groupe Intérimaire de France <http://gif.fr/> et celui de l'officiel de l'intérim www.officielinterim.com qui regroupent les offres de plusieurs agences d'intérim.

Adresses de site Internet

www.adecco.fr
www.manpower.fr
www.adia.fr
www.plusinterim.fr

www.randstad.fr
www.kellyservices.fr
www.synergie.fr

Adresses locales par secteur d'activité (liste non-exhaustive)

Agences généralistes

Start People	114 rue Gallieni 92100 Boulogne / ☎ : 01 46 99 17 77
Kelly Services	88 boulevard Jean Jaurès 92100 Boulogne / ☎ : 08 92 06 53 19 27 rue Rouget de Lisle 92130 Issy les Moulineaux / ☎ : 08 92 05 02 17
Adecco	45 esplanade du général de Gaulle 92060 La Défense / ☎ : 01 49 00 10 02 16 rue Hoche 92120 Issy les Moulineaux / ☎ : 01 40 95 10 20

Tertiaire (employé de bureau, opérateur de saisie, hôtesse standardiste, secrétariat, comptabilité)

Office Team	22 place des Vosges 92979 La Défense / ☎ : 01 55 91 91 20 94 avenue des Etats-Unis 78000 Versailles / ☎ : 01 30 97 69 10 21 boulevard Haussmann 75009 Paris ☎ : 01 55 04 29 90
Qualis	100 avenue de la Marne 92120 Montrouge / ☎ : 01 57 21 09 33
Help Intérim	201 boulevard Jean Jaurès 92100 Boulogne / ☎ : 01 46 20 46 20
Adecco	1 avenue du Général Leclerc 92100 Boulogne / ☎ : 01 46 08 51 01
Manpower	86 avenue Edouard Vaillant 92100 Boulogne / ☎ : 01 55 60 19 00 30-32 rue Diderot 92130 Issy les Moulineaux / ☎ : 01 45 29 36 00
Adia	7-9 rue Gervais 92130 Issy les Moulineaux / ☎ : 01 46 45 09 09
Randstad	81 avenue Edouard Vaillant 92100 Boulogne ☎ : 01 46 21 82 90 42 rue Danton 92130 Issy les Moulineaux / ☎ : 01 46 44 49 29

Industrie (Manutention, Déménagement, Travail en usine, Inventoriste, etc.)

Adecco	1 avenue du Général Leclerc 92100 Boulogne / ☎ : 01 46 08 51 01
Adia	9 avenue Saint Exupéry 92320 Châtillon / ☎ : 01 42 31 04 98
Randstad	81 rue du Bournard 92700 Colombes / ☎ : 01 47 85 05 87

Restauration / Hôtellerie

Adecco	39 rue Jacotot 92800 Puteaux / ☎ : 01 46 92 07 52
Adia	25 rue Séverine 92130 Issy les Moulineaux / ☎ : 01 55 95 81 94

Construction (Bâtiment, électricité, plomberie) à partir du C.A.P.

Adecco BTP	15 rue des deux gares 92500 Rueil-Malmaison / ☎ : 01 55 47 99 30
Adecco	131 rue Paul Doumer 92500 Rueil-Malmaison / ☎ : 01 47 49 31 30
Raphaël 2 T	76 route de Reine 92100 Boulogne / ☎ : 01 41 31 60 50
Manpower	34 boulevard Gambetta 92130 Issy les Moulineaux / ☎ : 01 58 04 91 70
Globe Intérim	51 boulevard de la République 92100 Boulogne ☎ : 01 46 08 58 30

Comptabilité, Gestion, Financement

Adecco	45 esplanade du général de gaulle 92400 Courbevoie / ☎ : 01 49 00 10 02
Page Personnel	7 place 19 mars 1962 92130 Issy les Moulinaux / ☎ : 01 46 62 34 34
Manpower	6 place de la Défense 92400 Courbevoie / ☎ : 01 55 91 92 30
Randstad	76 avenue Edouard Vaillant 92100 Boulogne / ☎ : 01 41 31 98 00
ComptInterim	4 place des saisons 92400 Courbevoie / ☎ : 01 46 92 72 52
USG MultiCompta	114 rue Galliéni 92100 Boulogne / ☎ : 01 46 99 60 00

Publicité, communication, commerce international, marketing, Art graphique, multimédia

Publirelais	34 rue Godot de Mauroy 75009 Paris / ☎ : 01 44 56 18 00
Adecco	14 Place de la Défense 92400 Courbevoie / ☎ : 01 49 01 45 05
Aquent Partners	14 rue de Siam 75016 Paris / ☎ : 01 40 29 81 10

Espaces Verts et Travaux publics

Raphaël Travail Temporaire	76 route de la Reine 92100 Boulogne / ☎ : 01 41 31 60 50
Globe Intérim	51 boulevard de la république 92100 Boulogne ☎ : 01 46 08 58 30



51, Grande Rue
92310 Sèvres
☎ 01 41 14 12 20 ☎ 01 49 66 03 07
www.ville-sevres.fr
Courriel lescale@ville-sevres.fr
<http://www.facebook.com/lescale-sevres>